



CONSTRUCTION D'UN ATELIER ATTENANT

NORMES GÉNÉRALES

Coût du permis : 100 \$

DÉFINITION

Atelier pour bricoleur

Bâtiment destiné à la réalisation de petits travaux à des fins privées où l'on retrouve de la machinerie légère et des outils.

RÉGLEMENTATION

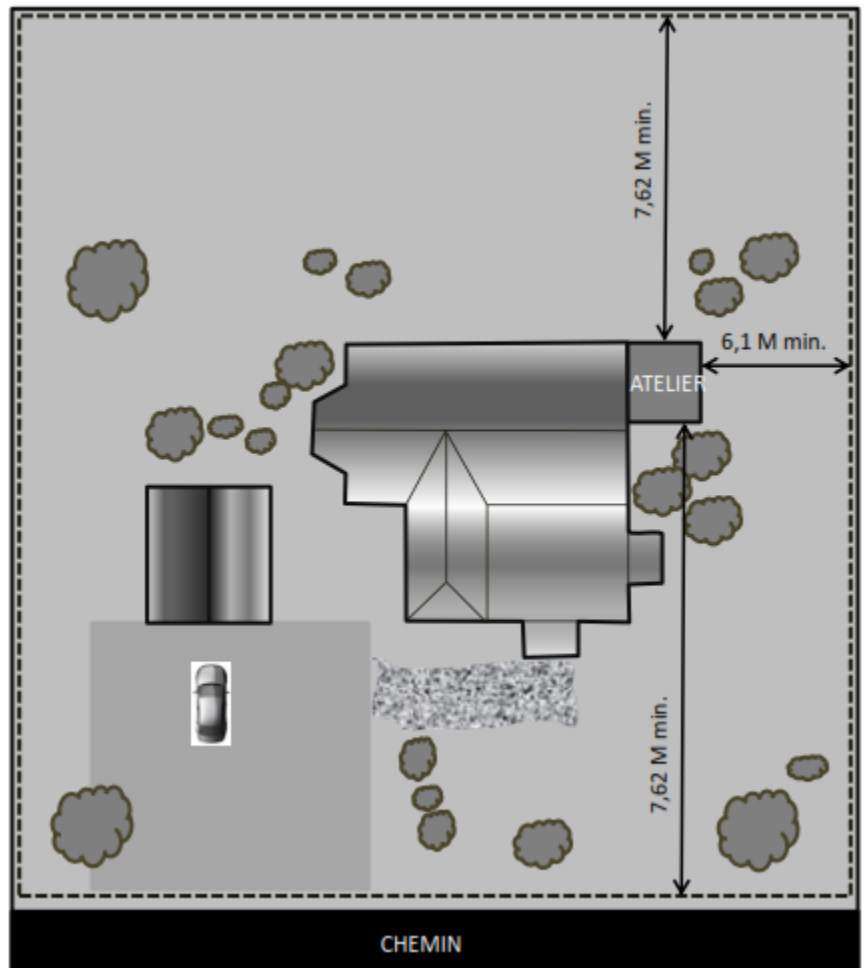
- Un seul atelier attenant est autorisé par terrain
- La superficie maximale de l'atelier ne doit pas excéder 30% de la superficie du bâtiment principal
- La hauteur maximale est celle du bâtiment principal

IMPLANTATION DE L'ATELIER

- À un minimum de 6,1 mètres de la ligne latérale (ou 3,05 m (10 pi) pour la zone HU-201 ou 2 m pour les zones HU-203 et HU-203.1) (**Voir le plan de zonage**)
- À un minimum de 7,62 mètres (25 pi) de la ligne arrière
- À un minimum de 7,62 mètres de la ligne avant.

CONTRAINTES SUPPLÉMENTAIRES

- Cours d'eau - lac
- Bande de protection riveraine
- Fortes pentes
- Champ d'épuration
- RCI 2010-41
- Milieu humide
- ...



**A noter que ce document n'a pas de portée légale et que le texte officiel des règlements a préséance.